

Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Pays de la Loire

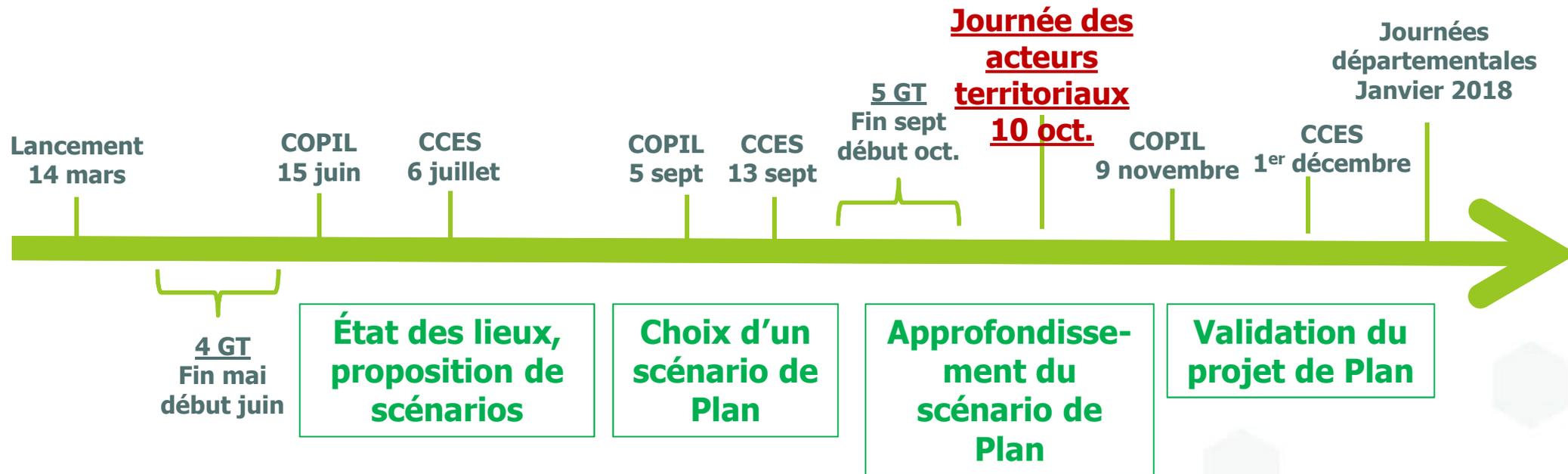
« Journée des acteurs »

(10/10/2017)

Ordre du jour

- **Travaux et échéances**
- **L'état initial 2015 des déchets produits**
- **Un fil conducteur : les objectifs de la LTECV**
- **Les objectifs de prévention**
- **Les leviers pour diviser par 2 l'enfouissement**
- **Évolutions sur le paysage des installations régionales**
- **Les orientations pour les déchets inertes**
- **Les orientations pour les déchets dangereux**
- **Suite de la démarche**

Les travaux du Plan



- Rédaction du document de Plan en janvier 2018 et **approbation en janvier 2019**.
- Une démarche en relation avec celle du **SRB, SRC** et intégrée in fine au **Sraddet**.

La « journée des acteurs » pour:

- Présenter l'avancement des travaux,
- Faire témoigner des acteurs sur des pratiques convergentes avec les objectifs à atteindre.

État initial des déchets produits (2015)

273 kt de Déchets dangereux (DD), dont :

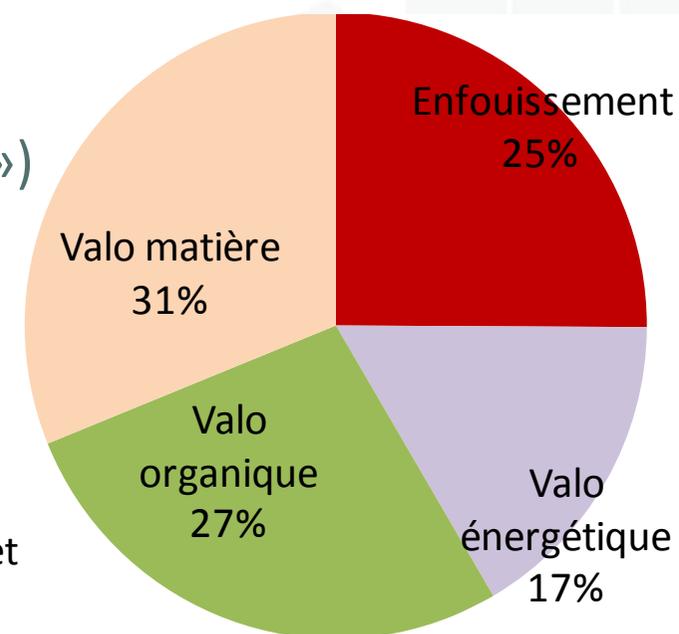
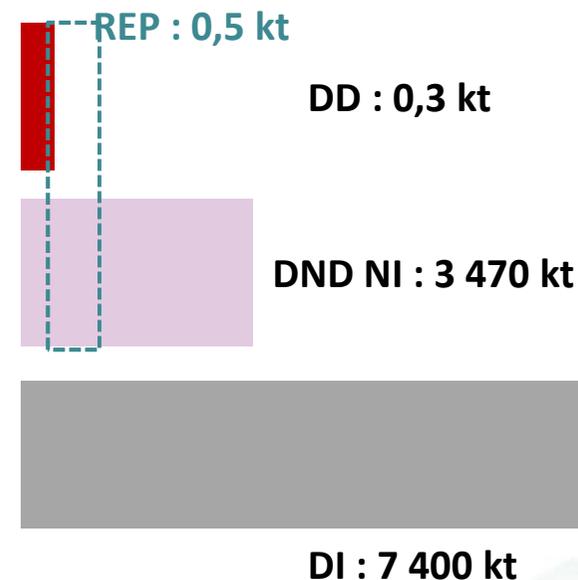
- 31 kt de déchets amiantés
- 29 kt de déchets contenant des hydrocarbures
- 26 kt de véhicules hors d'usage déclarés (pour 75 kt démantelées)

3 470 kt de déchets non dangereux non inertes (DND NI), dont :

- 1 880 kt de déchets ménagers et assimilés (DMA)
- 1 590 kt de déchets des activités économiques (DAE) identifiés

7 400 kt de déchets inertes (DI), dont :

- 6 450 kt issues des travaux publics (« excédents de chantier »)
- 300 kt collectées en déchèteries
- 650 kt issues de l'activité du bâtiment



Finalité du Plan Régional

Une planification de la **prévention et de la gestion** des déchets aux horizons **2025 et 2031**, déclinant les **objectifs nationaux de la LTECV** en matière de prévention, recyclage et valorisation:

-10 % de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010

⇔ **-80 kg/hab/an en 2020 par rapport à 2015**

Réduction des DAE par unité de valeur produite

65% des DND non inertes valorisés matière et organique en 2025

-50% de DND en ISDND en 2025 par rapport à 2010 ⇔ **soit – 490 kt en enfouissement en 2025 par rapport à 2015**

Généralisation du tri à la source des biodéchets par tous les producteurs d'ici 2025...

Généralisation de l'extension des consignes de tri en 2022 (**déjà 48% de la population en extension fin 2016**)

Généralisation de la tarification incitative (**en 2015, déjà 33% de la population régionale à la TI**)

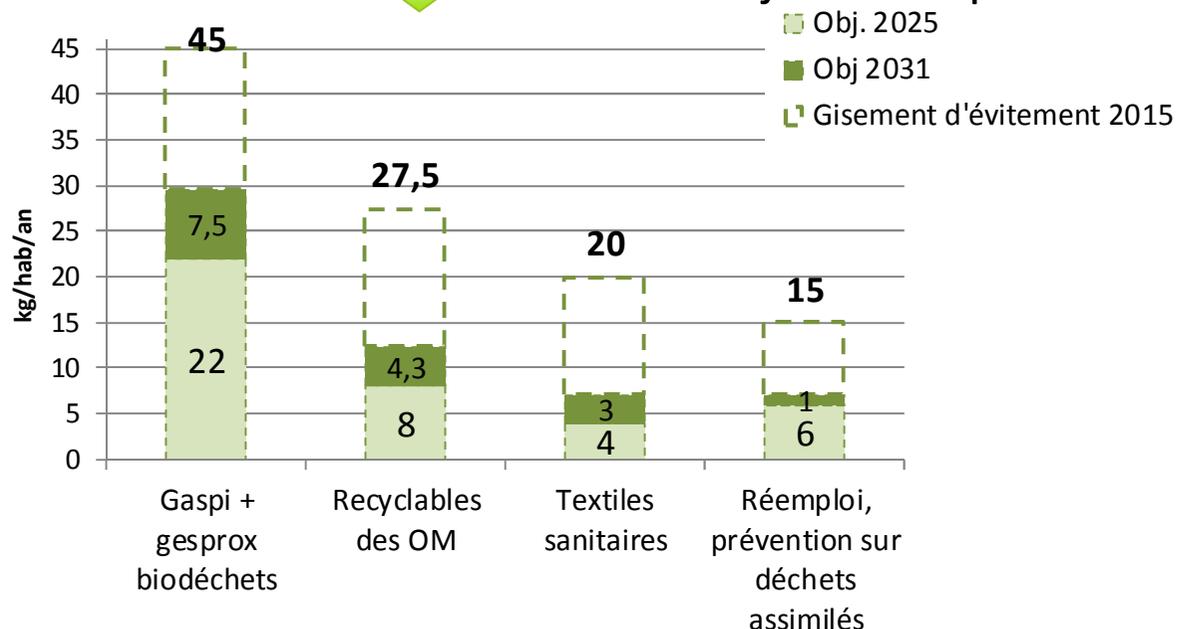
70 % des déchets BTP valorisés matière en 2020

La prévention sur les DMA

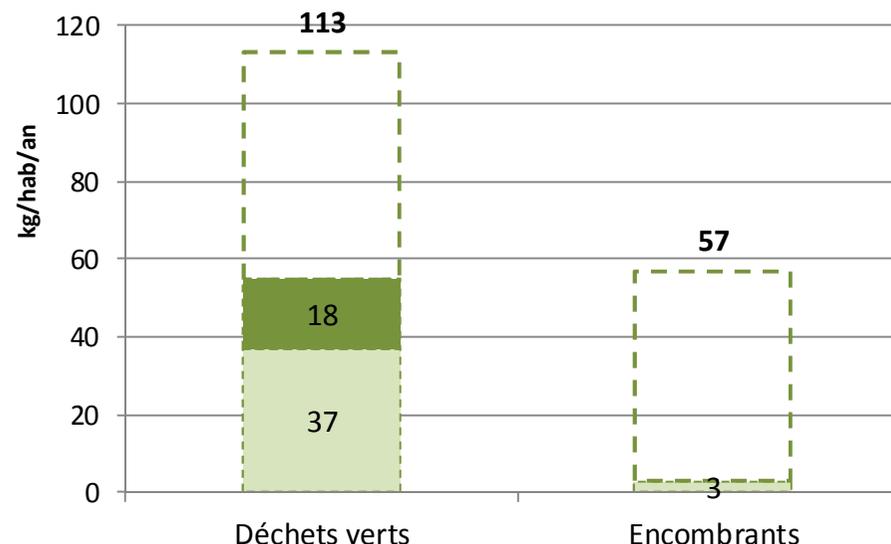
OMA : -40 kg/hab./an en 2025
(-56 kg/hab./an en 2031) :



Objectifs de prévention:



Déchets occasionnels : -40 kg/hab./an en 2025
(-58 kg/hab./an en 2031)



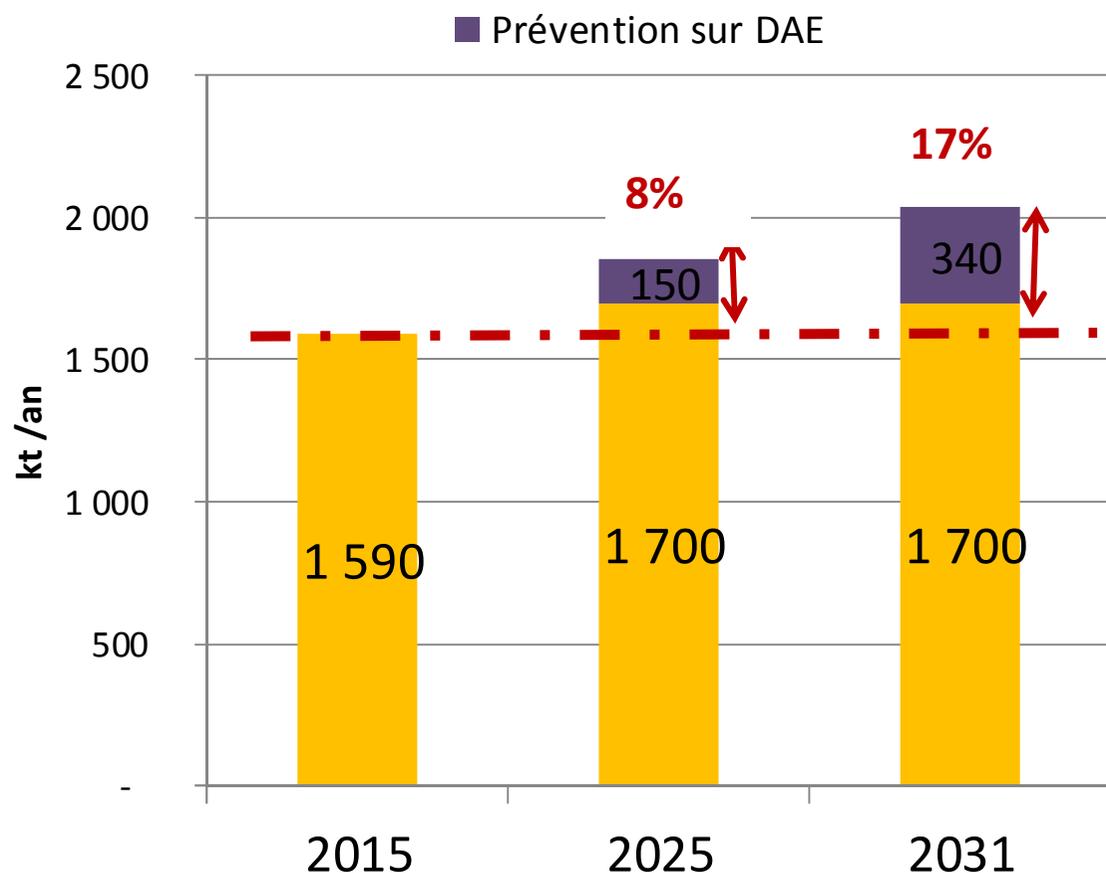
En 2025, -80 kg/hab./an par rapport à 2015 (objectif de la LTECV sur la prévention des DMA atteint).
Les $\frac{3}{4}$ de l'objectif de prévention proviennent de la gestion de proximité des biodéchets.

Des orientations à travailler en s'appuyant sur:

- La **compétence « formation »** de la Région
- Une **animation régionale** (sur la gestion de proximité, le gaspillage alimentaire...)
- Des préconisations d'intégration de la **prévention dans les projets d'urbanisme**
- Le rôle du **réseau de déchèteries** (contrôle des accès, harmonisation des conditions d'accueil...)

La prévention sur les DAE non dangereux non inertes

Les marges de progrès retenues :



En 2025, un **découplage** de la production de déchets et une **quasi stabilisation** des déchets produits par rapport à 2015

Des orientations à travailler en s'appuyant sur la **compétence de « Développement économique » de la Région**, à croiser avec :

- Un **rôle d'animation** auprès des organisations professionnelles (promotion régionale de chartes sectorielles, opérations collectives...)
- Un **rôle d'accompagnement** de projets de R&D (écoconception...)
- ...

Témoignage



Des besoins en produits frais pour l'aide alimentaire



Des pertes aux différentes étapes de la chaîne alimentaire

Près de **4 millions** de Français ont recours à l'aide alimentaire⁽²⁾

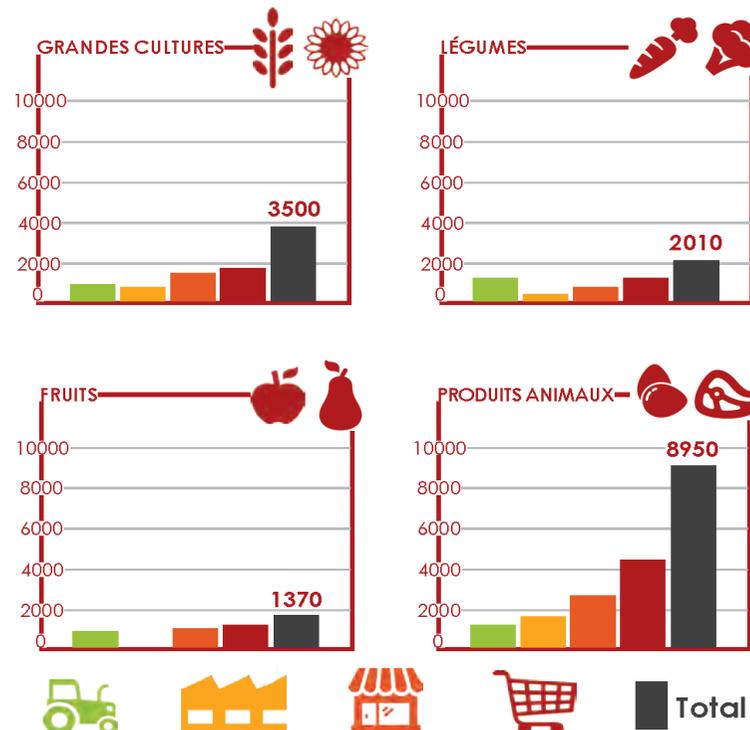
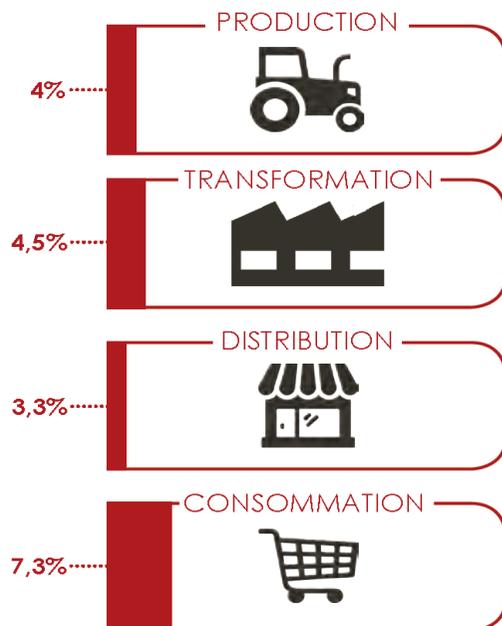
Seuls **6,5%** consomment des fruits et légumes 5 fois par jour ou plus⁽²⁾

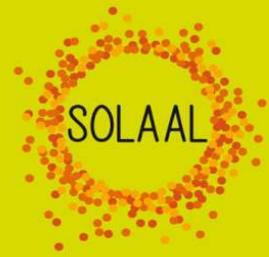
Risque de pathologies liées à l'absence d'équilibre alimentaire

► PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRES : état des lieux par étapes de la chaîne alimentaire

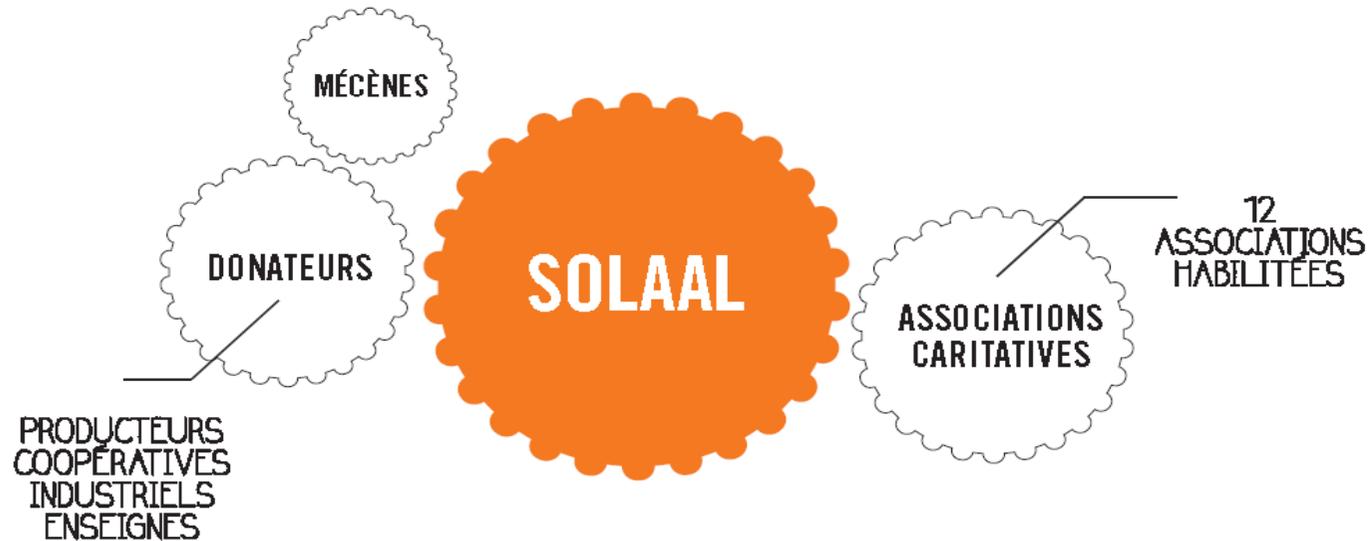
Par type d'acteur⁽¹⁾

Valeur théorique commerciale des pertes et gaspillages en millions d'euros⁽²⁾





SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires



4 OBJECTIFS



Renforcer l'engagement
des acteurs des filières
agricoles et agro-alimentaires



Faciliter
l'organisation
des dons

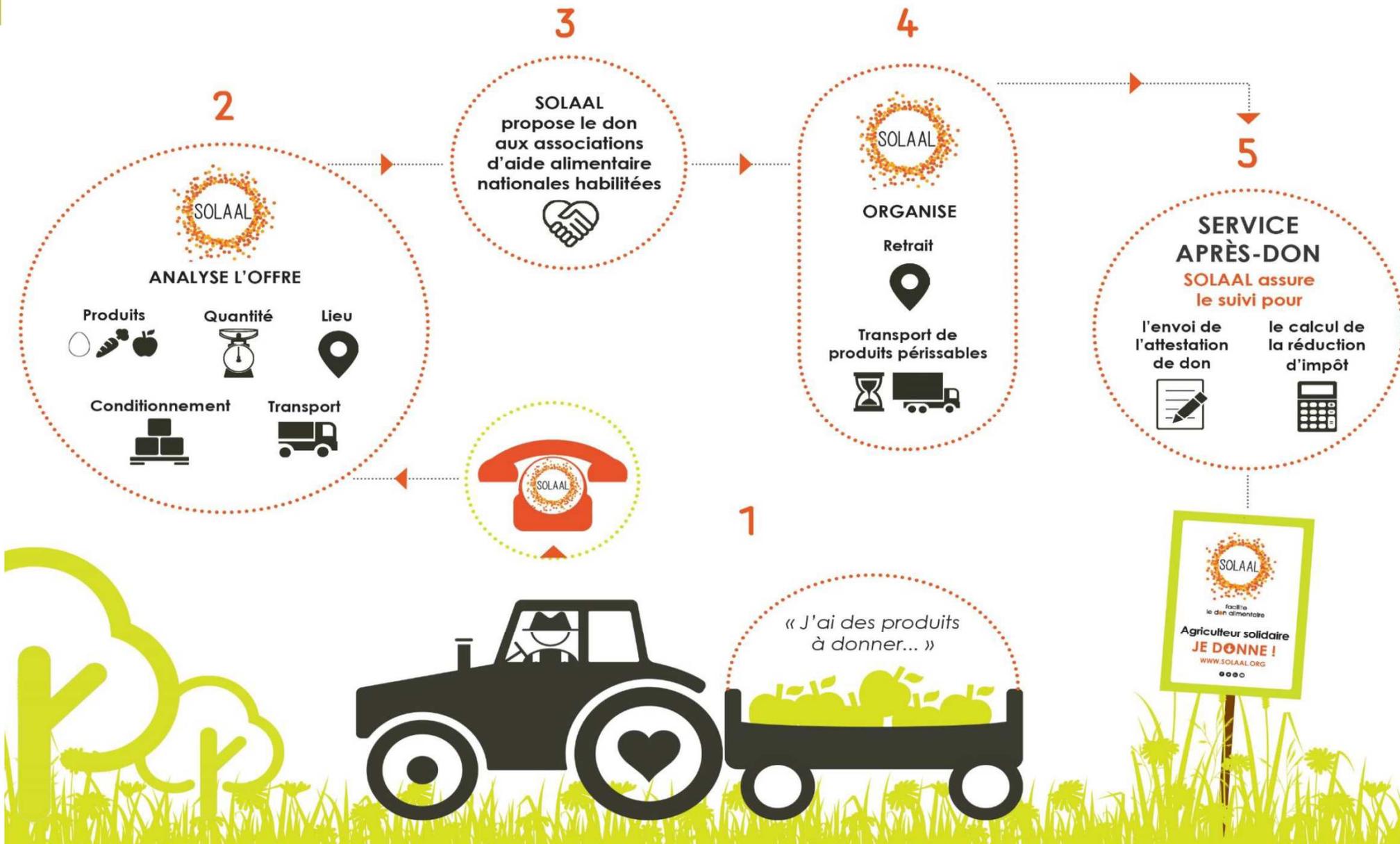
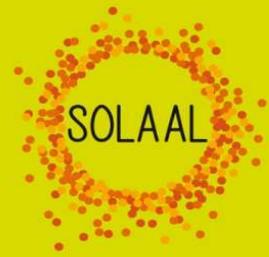


Contribuer à l'équilibre
nutritionnel des bénéficiaires
de l'aide alimentaire



Lutter contre
le gaspillage
alimentaire

COMMENT ÇA MARCHE ?



GUIDE : LE DON DE A à Z

SOLAAL

LE DON AGRICOLE de A à Z



Quand les agriculteurs contribuent à l'aide alimentaire



Facilite le don alimentaire

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

- Les besoins dans l'aide alimentaire
- Panorama des pertes et gaspillage alimentaires en France
- Présentation de SOLAAL
- L'aide alimentaire en milieu rural
L'aide alimentaire réalisée par les CCAS
- Qui peut donner ?
- À qui donner ?
- La réduction d'impôt liée aux dons

FICHES PAR PRODUIT

- Les fruits et légumes
- Les fruits et légumes transformés
- Le lait et les produits laitiers
- Les oeufs
- Les viandes
- Les grandes cultures
- Les produits transformés à la ferme
- Le conditionnement et le transport

LA RÉGLEMENTATION SUR LE DON DE PRODUITS

- Quels produits donner et quelle responsabilité ?
- Etiquetage et dates de péremption
- Le retrait communautaire
- Le retrait communautaire de fruits et légumes lié à l'embargo russe

COMMENT PARTICIPER À UNE ACTION SOLIDAIRE ?

- Le glanage et la cueillette
- Participer à des événements grand public
- La Journée nationale du don agricole
- Collecte des fruits et légumes invendus sur les marchés de gros
- Actions solidaires pour le tri et le conditionnement
- Devenir relais / ambassadeurs SOLAAL

L'élu et la politique locale de solidarité

- Intégrer une action solidaire sur mon territoire
- Organiser le don de produits agricoles sur ma commune
- Organiser un maraîchage solidaire avec les épiceries solidaires
- Approvisionner le CCAS en produits agricoles locaux
- Les services proposés par les associations d'aide alimentaire
- Financer une action solidaire

ANNEXES

- Convention de glanage
- Attestations de dons
- Liens utiles
- Remerciements

SOMMAIRE

LES FRUITS ET LÉGUMES

VOUS AVEZ DES PRODUITS À DONNER ?



POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché
- > produits non récoltés ou restant après récolte

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > extra, 1, 2
- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les calibres
- > tous les modes de production



OU

VOUS CONTACTEZ directement une association d'aide alimentaire habilitée

L'association vous adresse une attestation de don

Retrouvez-le sur www.solaal.org



RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent être **sains, locaux et marchands**. Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachées, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** de 60 % du coût de revient du produit donné, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.

Comment diviser par 2 les déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010 ?

En 2025, par rapport à la situation « tendancielle » avec maintien des pratiques de 2015 :

Objectif de -504 kt de déchets en ISDND

LEVIERS :

Prévention DMA

-37 kt

Prévention DAE

-41 kt

Valorisation matière des DAE et DMA

-129 kt

Valorisation organique des DAE et DMA

-116 kt

Besoin en valorisation énergétique complémentaire
Vers de la préparation de CSR ?
Vers UVE/four supplémentaire ?

-181 kt

⇒ A l'horizon 2025, un **taux de valorisation matière et organique qui serait de 69%**, supérieur à l'objectif de la LTECV (65%).

◆ Davantage de valorisation matière...

- **Les leviers activés sur les DMA :**

- L'atteinte des objectifs pour les déchets dépendant de **dispositifs REP** :
 - ⇒ + 19,5 kg/hab./an (DEEE, DEA, textiles)
- **L'extension des consignes de tri** des emballages sur 7 sites dès 2020-2022
 - ⇒ + 10 kg/hab./an
- Le développement de « **nouvelles filières de tri** » en déchèteries
 - ⇒ + 7 kg/hab./an
- **L'amélioration du tri**
 - ⇒ + 7,5 kg/hab./an



Témoignage



LE COMPLEXE D'ACCUEIL DES DÉCHETS

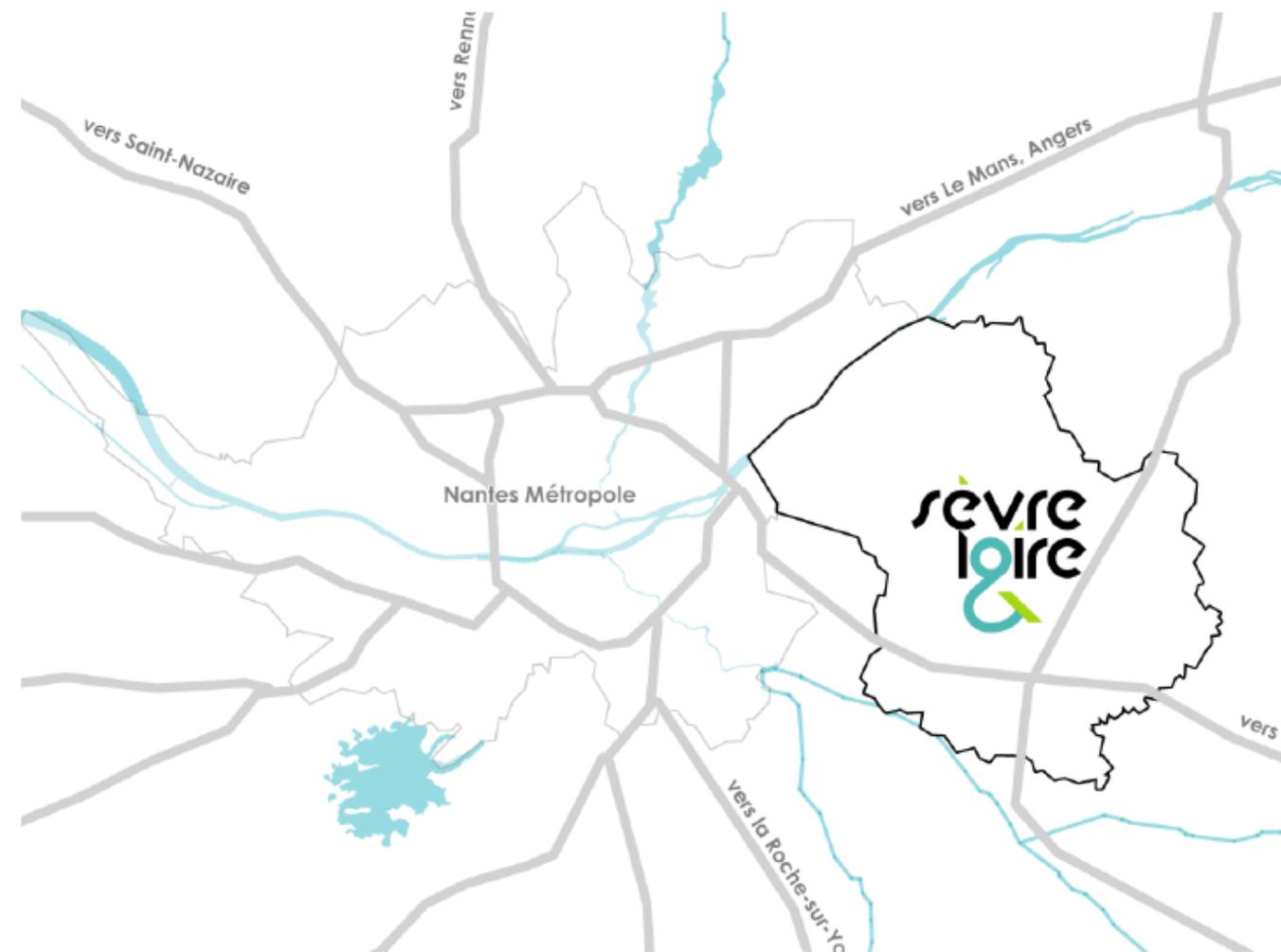
PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2^{ème} journée des acteurs territoriaux – 10 octobre 2017

OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHETERIES COMMUNAUTAIRES



CONTEXTE & CHIFFRES CLÉS



1er janvier 2017

création d'une nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Communauté de communes Loire-Divatte & de la Communauté de communes de Vallet

11 communes

46 258 habitants

210 agents

48 élus

ORIENTATIONS POLITIQUES

Optimisation du réseau de déchèteries

- Passage de **5** à **2** déchetterie de 2015 à 2018
- Uniformisation et amélioration du service (flux déchets, horaires,...)
- Généralisation de la régie y compris sur les reventes.
- Suppression d'équipements vieillissants.



ORIENTATIONS POLITIQUES

INTERCONNECTER LES 2 SITES



Complexe d'accueil
des déchets (CAD)
Loroux-Bottereau
(ouvert en 2015)

Déchetterie de
Vallet
Réouverture en
novembre 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOLET ENVIRONNEMENTAL

- Baisse significative du tonnage du flux « tout venant »
- Développement de toutes les filières de recyclage pertinentes
- Valorisation maximale des matériaux réceptionnés
- Maîtrise des transports
- Partenariat avec différents acteurs locaux de la filière du réemploi

DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOLET ÉCONOMIQUE

- **Maitrise des coûts liées à la création des nouvelles filières et la renégociation des marchés**
- **Activité de négoce sur les différentes possibilité de revente de matériaux et produits**
- **Suppression d'intermédiaires de transport et de conditionnement**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOLET SOCIAL

- **Gestion en régie**
- **Embauche et formation de personnel qualifié**
- **Équipement répondant à toutes les normes en terme de qualité de travail**
- **Collaboration avec association de réinsertion**



LE COMPLEXE D'ACCUEIL DES DÉCHETS



27 filières
de tri



420
balles de
carton/an



1500
Tonnes
de
compost/an



125 000
véhicules/an



BUDGET INVESTISSEMENT

	TTC
Coût global du projet	5 530 369 €
Subventions partenaires	
Département	300 000 €
Région	304 500 €
ADEME	931 855 €
Autofinancement budget général	400 000 €
Autofinancement budget gestion des déchets	87 240 €
FCTVA	838 974
Emprunt	2 667 800

FONCTIONNEMENT CAD

45 heures d'ouverture hebdomadaires (6 jours / 7)

1 Responsable d'exploitation, **1** responsable adjoint,

5 agents

Déchèterie pour particuliers

Contrôle d'accès (badges personnels) via le fichier de redevables

27 filières de tri exploitées (dont les pneumatiques et l'amiante et réemploi)

Conseil et aide au déchargement

Pas de jour spécifique pour l'ensemble des flux

Déchèterie pour professionnels du territoire et hors territoire

Contrôle d'accès par badge

Pont bascule 18 mètres avec borne automatique

Facturation au poids et au matériau déposé

FONCTIONNEMENT CAD

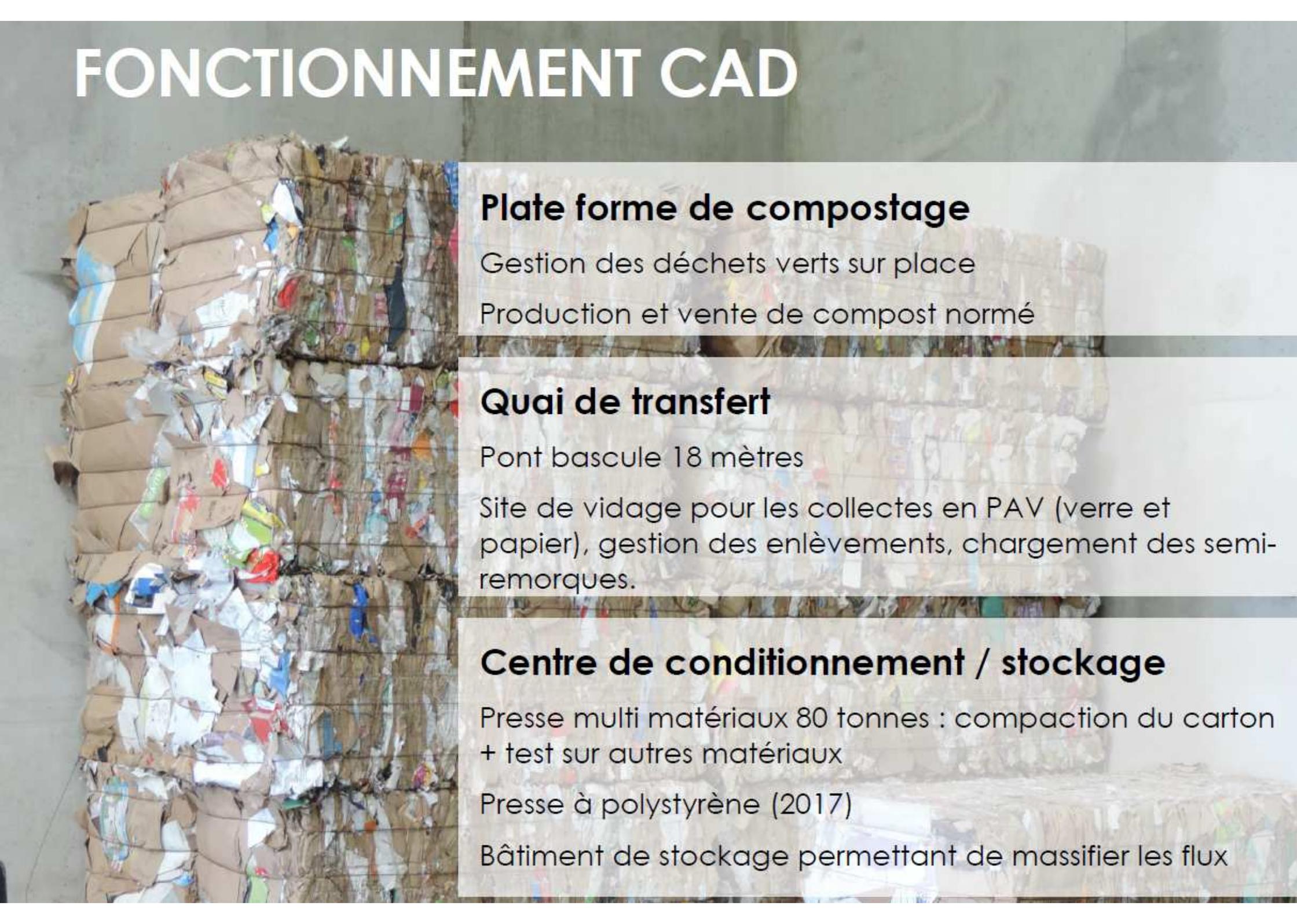


Plate forme de compostage

Gestion des déchets verts sur place

Production et vente de compost normé

Quai de transfert

Pont bascule 18 mètres

Site de vidage pour les collectes en PAV (verre et papier), gestion des enlèvements, chargement des semi-remorques.

Centre de conditionnement / stockage

Presse multi matériaux 80 tonnes : compaction du carton + test sur autres matériaux

Presse à polystyrène (2017)

Bâtiment de stockage permettant de massifier les flux

Sécurisation du site

- 20 caméras de vidéo surveillance (reliées à un télésurveilleur)
- Haies végétales défensives
- Alarmes IR extérieures
- Alarmes intérieurs aux ouvrants et volumétriques
- Aucun agent seul sur le site

Quelques chiffres

- 43,9 %	Baisse du tonnage du flux tout venant 2015/2014 (1850 T à 1040 T)
X 2,5	Augmentation du tonnage annuel de métaux collectés entre les années 2014 et 2016 (145 Tonnes contre 380 tonnes)
- 100 %	Coûts liés au transport du carton et du déchets verts
1200	Nombre de véhicules pouvant être accueillis sur une journée
0	Nombre d'infraction constatés depuis l'ouverture
125 000	Nombre de passages enregistrés en 2016
- 424 000 €	Economie substantielle réalisée sur les postes de fonctionnements de gestion des flux (dépenses - recettes) pour l'année 2017 (- 30 000 €) en comparatif à l'année 2014 (-454 000 €).

Davantage de valorisation matière...

- Les leviers activés sur les DAE :

La mise en œuvre du décret « 5 flux »

⇒ près de 20% de déchets en ISDND pourraient faire l'objet de valorisation matière (par « tri à la source » ou « tri d'une benne en mélange »)

Les centres de tris en lien avec le territoire :



◆ Davantage de valorisation organique...

Quand la gestion de proximité (« prévention ») ne peut pas être mise en œuvre, l'obligation de « tri à la source des biodéchets » nécessite :

- **La collecte de biodéchets :**

Auprès des ménages et assimilés (~ 30% pop.)

24 000 t

Auprès de gros producteurs (GP) hors assimilés:

93 000 t

Vers une mutualisation des collectes

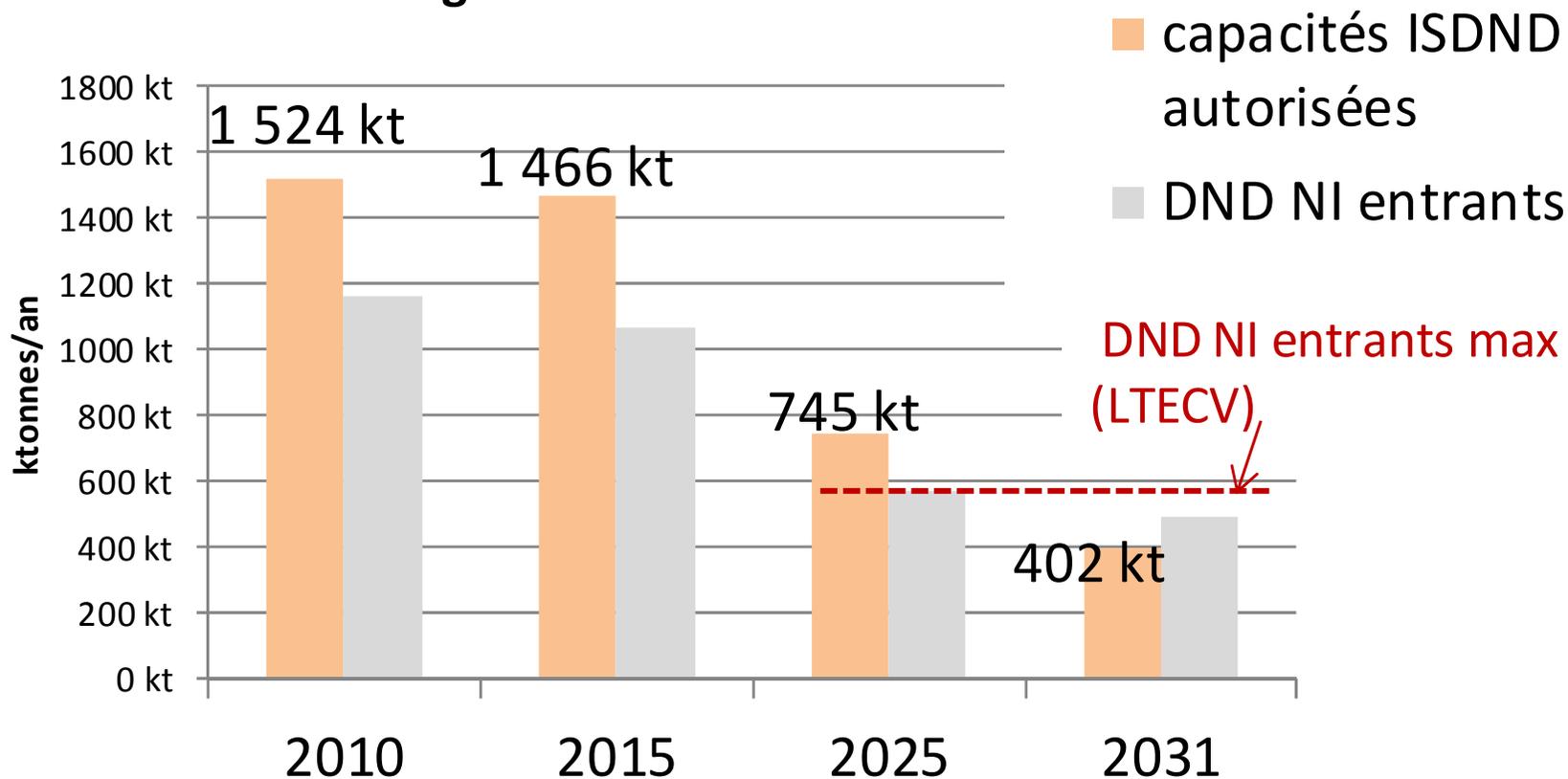
- **Un « déconditionnement » des biodéchets emballés pour environ 50 % du flux « GP ».**

- **Une valorisation en compostage ou méthanisation, sur des installations agréées SPA 2 ou 3.**

Vers une mutualisation des installations de valorisation (flux agricoles, de collectivités, d'entreprises...)

Évolutions des installations régionales de gestion des déchets résiduels (UVE, TMB, ISDND)

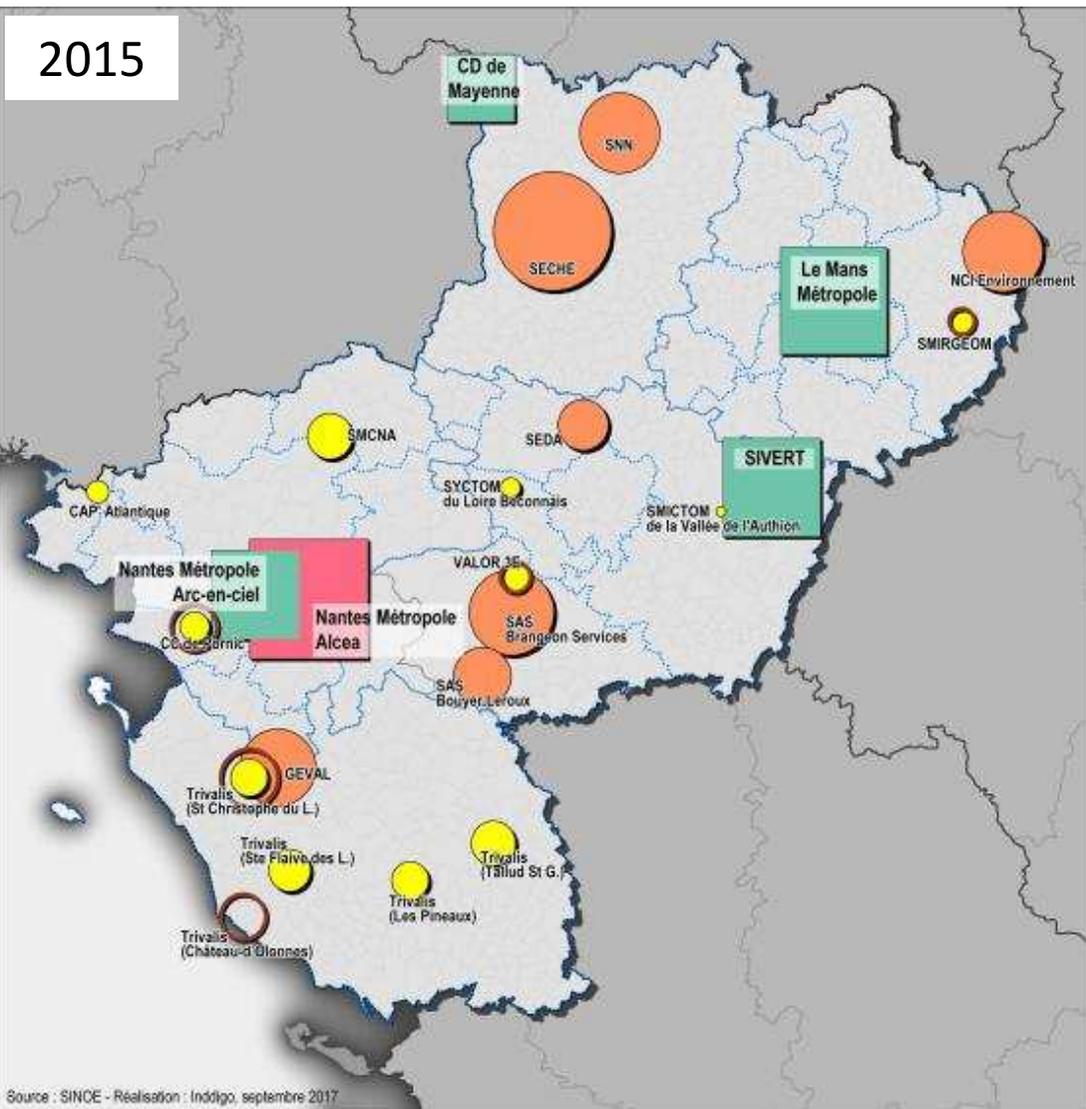
ISDND: Capacités autorisées, DND NI entrants et objectifs réglementaires



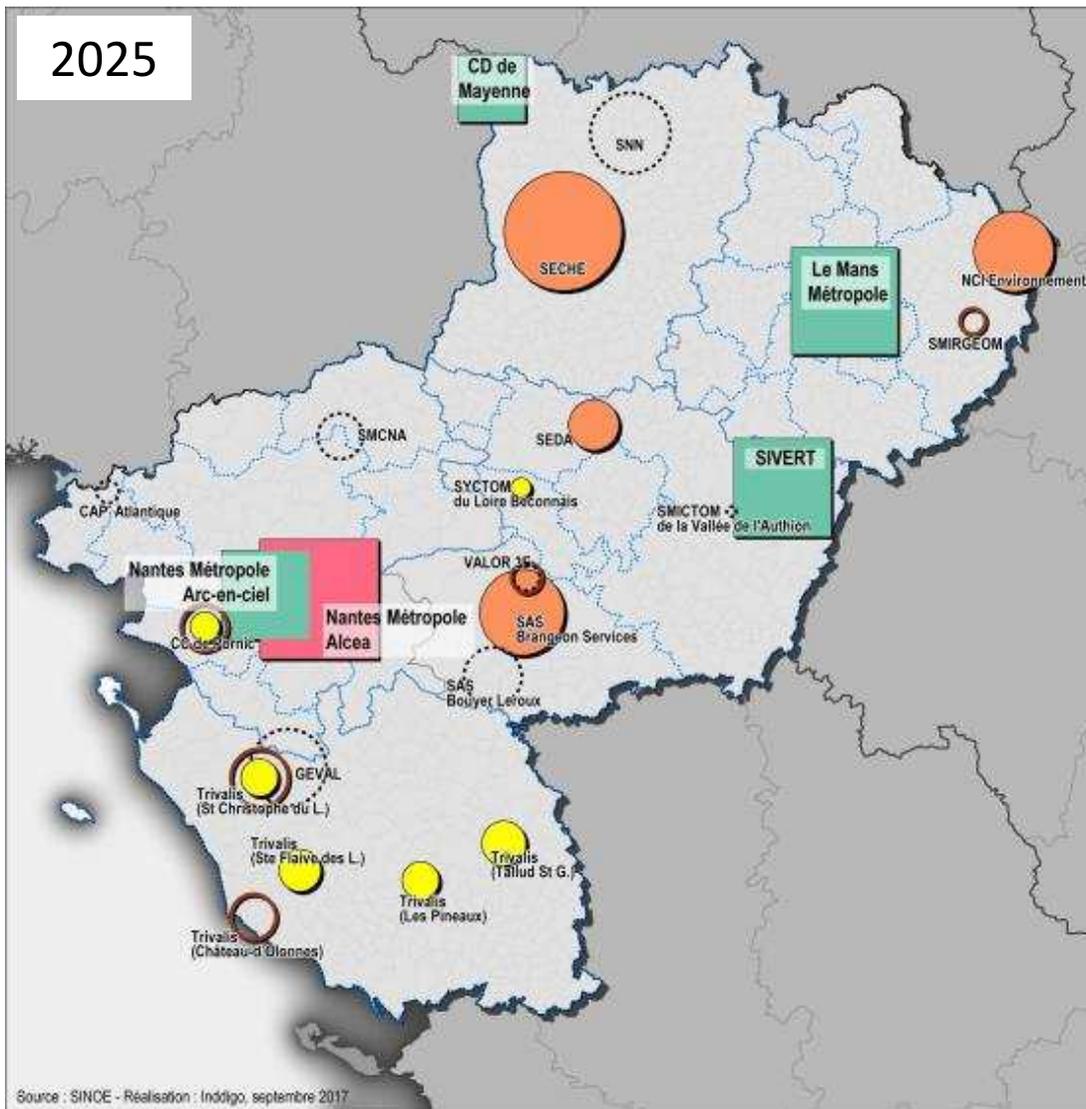
Après atteinte de l'objectif de la LTECV sur la diminution de l'enfouissement en ISDND, **des capacités en ISDND suffisantes en 2025, insuffisantes en 2031.**

Évolutions des installations régionales de gestion des déchets résiduels (UVE, TMB, ISDND)

2015

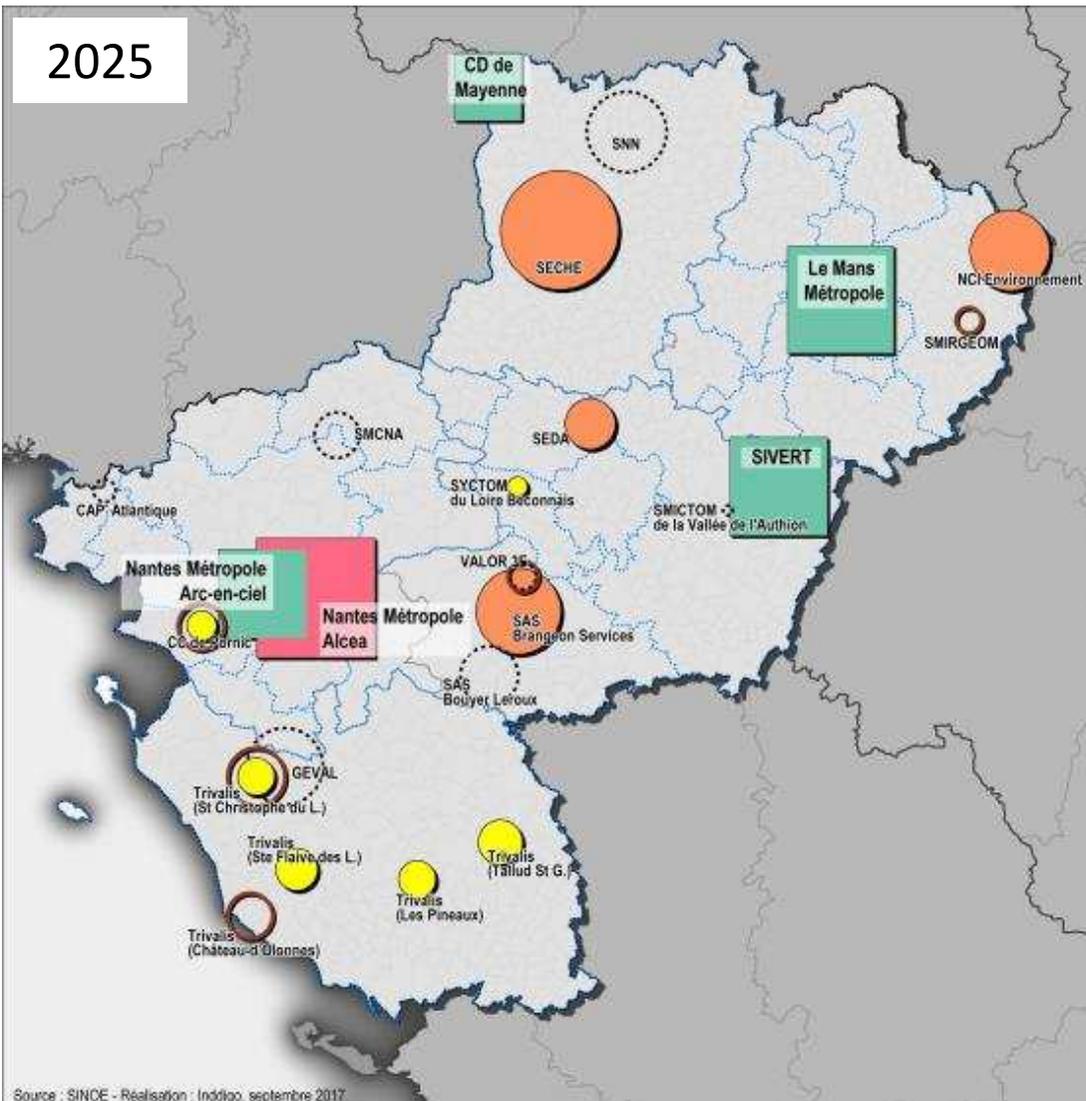


2025

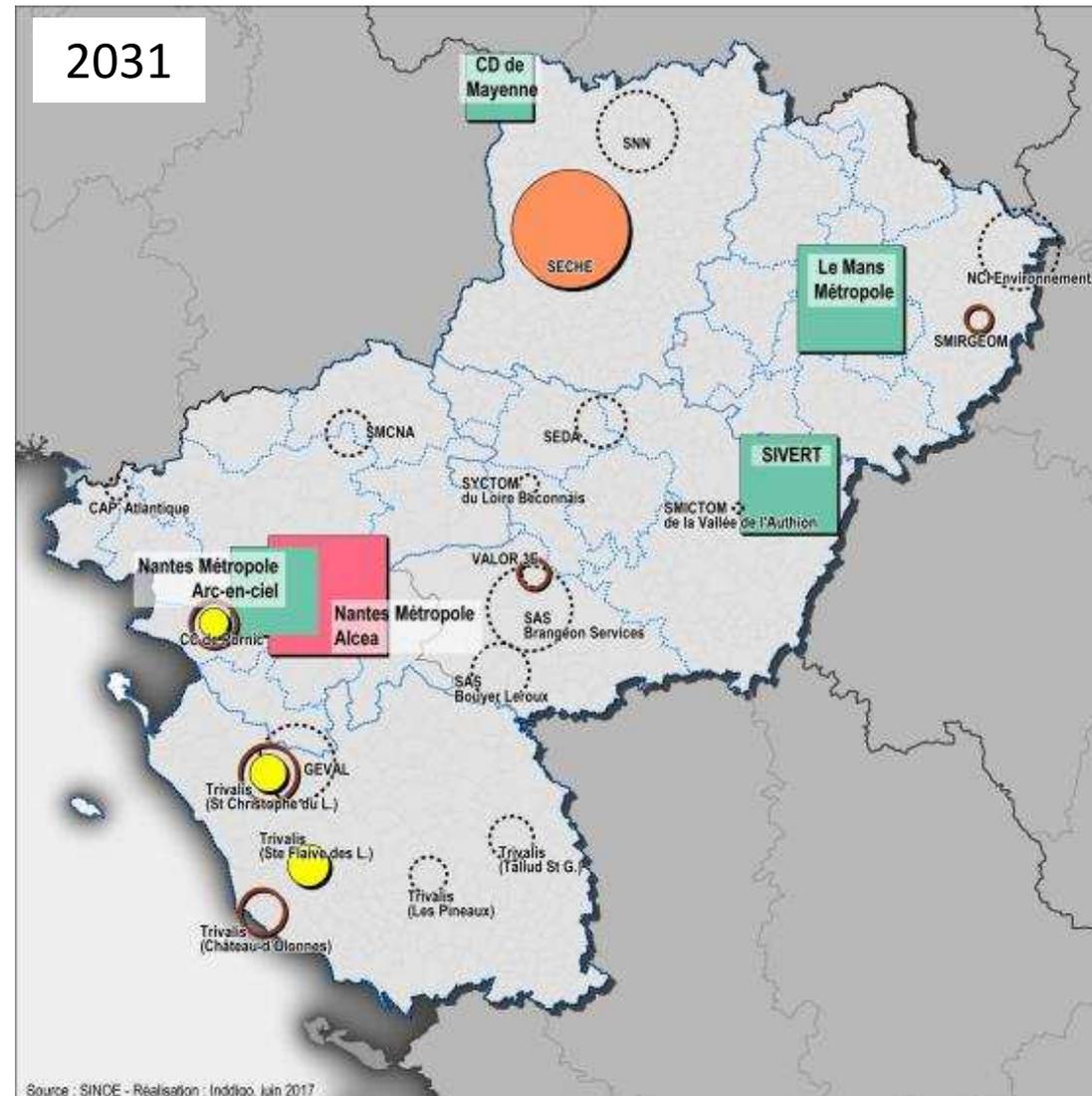


Évolutions des installations régionales de gestion des déchets résiduels (UVE, TMB, ISDND)

2025



2031



Évolutions du paysage régional des installations

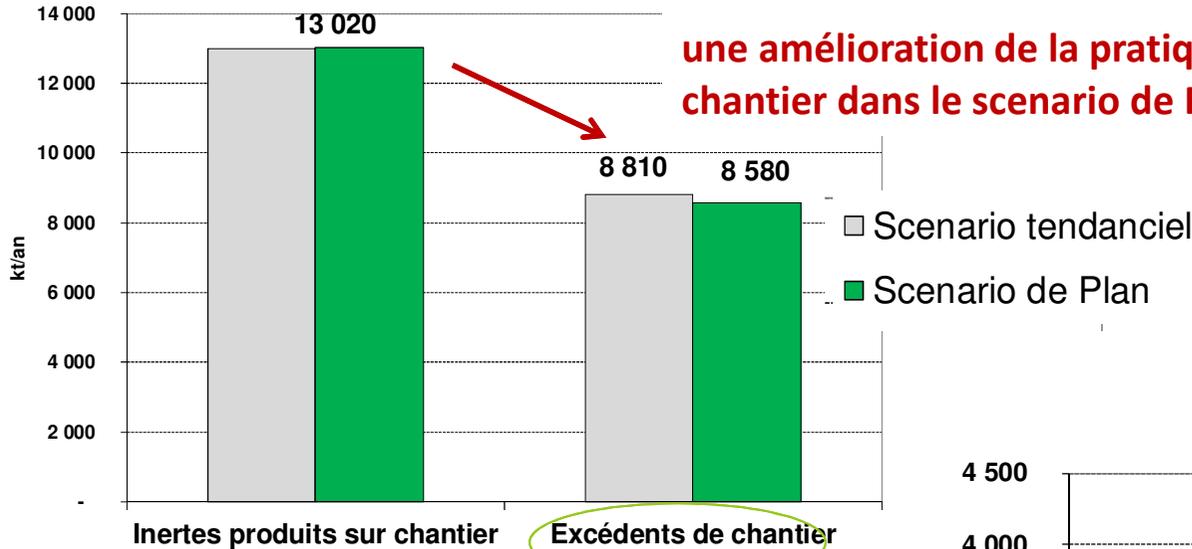
- Des orientations à travailler :

- Quelle valorisation énergétique complémentaire aux capacités actuelles, en cohérence avec la feuille de route de la transition énergétique de la Région et le schéma régional biomasse ?
- Une coopération renforcée entre collectivités pour l'optimisation des capacités des installations d'élimination actuelles
- Un poids probablement plus important de la logistique des flux
- Des zones où un besoin en ISDND peut être mis en avant dans le Plan à l'horizon 2031
- Une coopération entre régions indispensable

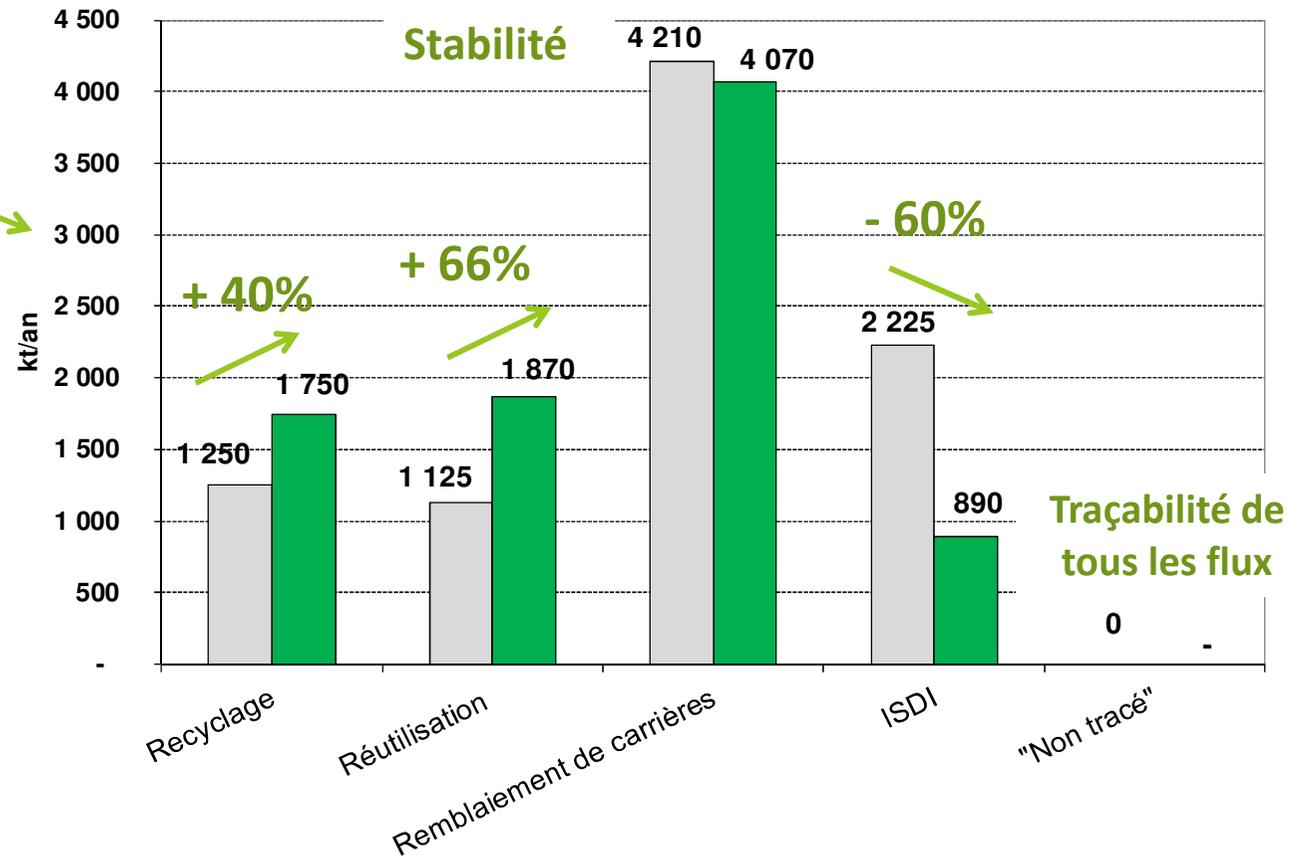


Évolution des excédents inertes de chantiers à l'horizon 2025

2025 - Impact du réemploi sur les excédents de chantier



2025 - Filières de gestion des excédents de chantier



⇒ Un taux de valorisation matière des déchets du BTP qui serait de près de 80% en 2025, en intégrant des évolutions sur la gestion des DND du BTP.

Évolution sur les excédents inertes de chantiers

Orientations à travailler:

- Le rôle et l'effet levier de la **commande publique** dans le développement du recyclage
- Des préconisations pour la réalisation **des projets urbains** (qualification des excédents de chantier inertes, foncier libéré pour la gestion des excédents...)
- Des zones **où un besoin en ISDI peut être mis en avant dans le Plan à l'horizon 2025 ou 2031**, après identification de capacités de remblaiement de carrières, en cohérence avec les orientations du schéma des carrières.

Témoignage





Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



Installation de Stockage de Déchets Inertes (France)



Faire autrement, localement, en transformant nos déchets en ressources, en accompagnant le territoire dans ses besoins



Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



Mélange hétérogène de briques, bétons, ardoises, terres, exogènes liés ou non



Donner une 2^e vie à nos déchets

Les sites de production / tri



65 000 T/an



Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



Production de graves recyclées





Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



20/100
Base



0/31,5
TP

0/100
TP

Des matériaux pour tous usages



Donner une 2^{ème} vie à nos déchets
**Recyclage des
gravats de déchetterie**



**40/100
TP**



**0/10
terrige**



**10/25
Base**

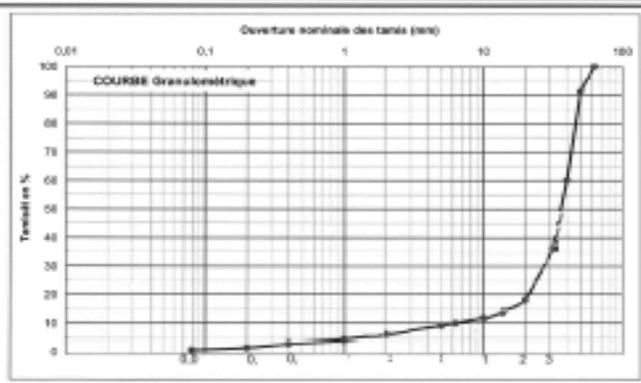
Des matériaux pour tous usages



Donner une 2^{ème} vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie

Analyse granulométrique par tamisage à sec après lavage		80L
Hercynia		E R2 HE 083 - A BAU : 2113/2012
Affaire : BATI RECYCLAGE - LA FERRIERE		N° Affaire : 13.03.03.EX703
Date de prélèvement : 10.03.2013		Date d'essais : 22 au 26.03.2013
GRANULOMETRIE Tamis (mm) / Passants (%) 80 / 100 71 / 100 63 / 100 50 / 91,3 40 / 80,0 31,5 / 36,0 20 / 50,0 14 / 74,3 10 / 81,8 8,3 / 8,9 5 / 9,1 2 / 6,2 1 / 4,8 0,4 / 3,3 0,2 / 1,9 0,08 / 1,2		
Echantillon : Grès de Recyclage E1 B3 Composition : % en volume Béton : 40% / Drique : 10% Granulats : 30% / Carrelage : 9% Encobés : 10% / Divers : 5%		
PARAMETRES D'IDENTIFICATION Classe = 60 mm W _{lim} sur 60 = 1,8 % W _{lim} sur 600 = 9,3 % VBS = 8,885 g / 100g sol LA = 37 sur 18/14 MDS = 25 sur 18/14		
CLASSIFICATION selon NF P 11-380 F72 / G31		
OBSERVATIONS Matériaux prélevés le 10/03/13 - concassés COLLECTE11		



LA TECHNICIENNE LABORATOIRE : Pauline BOCHEREAU
 LE RESPONSABLE LABORATOIRE : Alban FAGAUD

Laboratoire Hercynia - 13, rue de l'Aéronautique - Parc d'activité du Chaffault - 44340 BOUGUENAIS
 Tél : 02 49 32 27 14 - Fax : 02 49 54 18 86

Matériaux prélevés sur stock de chantier		Rapport d'essais	
		Page 1/1, imprimé le jeudi 28 janvier 2013	
Granulats : Fraction 0/50 d'un sol		Utilisateur : Contrôle externe	
Laboratoire : Laboratoire Routes et Matériaux Z A Fief de Beauvais 79260 FRANCOIS Prélèvement n° BE202002 Classe granulaire : 0/50 mm Origine : stock Autre : FE 01A Fait par : HERCYNIA N° d'identification : SED 12 027 01 13 P2 Observations : Chantier : BATI RECYCLAGE - LA FERRIERE Matériau : 0/80 mm concassé Classification GTR : F72 peut être assimilé B5			
ESSAIS Analyse granulométrique par tamisage d'un sol Matières organiques Valeur au Bleu du Sol Teneur en eau naturelle		Minimum Valeur Maximum U Norme	NP P 94 - 056 NF P 94-055 NF P 94-068 P 94 - 050
Analyse granulométrique Masse Tamis (mm)		Minimum %tamisat sèche Maximum Incertitude	4591 g
50.000 40.000 31.500 20.000 10.000 5.000 2.000 1.000 0.400 0.080		100.0 93.9 81.3 69.9 57.6 47.9 38.3 32.2 25.0 15.1	
LA TECHNICIENNE LABORATOIRE : LE RESPONSABLE LABORATOIRE :		BONNIN Aurélie	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
 Les résultats présentés ne concernent que les échantillons soumis aux essais.

7/10

Des matériaux aux caractéristiques géotechniques suivies



Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



Mise en œuvre





Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie



Aujourd'hui : Excavation d'une ISDI



Donner une 2^e vie à nos déchets

Les projets en développement

>> Réintégration dans des bétons



>> Production de gabions



Demain : Synergie industrielle



Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie

ISDI

1 ETP / 200 KT

Plateforme de valorisation d'inertes

1 ETP / 20 KT

Production de blocs emboîtables

1 ETP / 6,5 KT



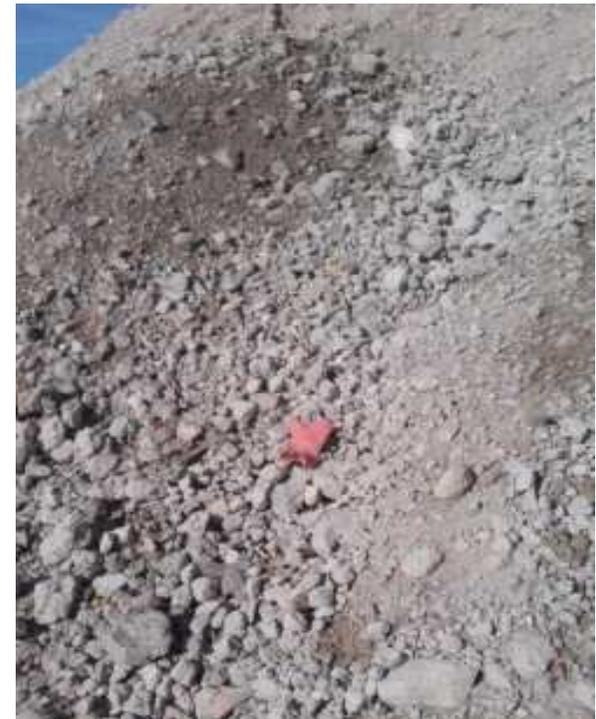


Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie

Freins rencontrés

- >> Sites et produits méconnus (Maitres d'Ouvrage et Utilisateurs),
- >> Réticence des Maitres d'Ouvrage / Maitres d'Œuvre / Entreprises de TP (méconnaissance des produits, assurances, exogènes)
- >> Démarche Produit VS Démarche Remblais,
- >> Communication faible relative aux chantiers réalisés,
- >> Appels d'Offres privilégiant les matériaux de carrières,
- >> Culture TP / Carrières
- >> Volumes disponibles / volumes des chantiers





Donner une 2^e vie à nos déchets

Recyclage des gravats de déchetterie

>> Loi de Transition énergétique / Article 79 (État / Collectivités territoriales)

- **2017** : 50 % de recyclés dans les chantiers de construction routiers
- **2020** : 70 % de recyclage pour les chantiers de construction / déconstruction
- **2020** : 60 % de recyclés dans les chantiers de construction routiers



Merci de votre attention

Plateforme déchets BTP sur Cheviré

- Plateforme de traitement et valorisation des terres polluées et plateforme de valorisation des déchets du BTP de la métropole.
- Utilisation du transport fluvial (ligne FlexiLoire) pour réduire l'impact carbone.



Évolution sur les déchets dangereux

- **Scénario d'évolution des gisements :**

Stabilisation des gisements captés au niveau de 2015, soit 480 kt.

- **Objectifs de gestion :**

Taux de captage : 80 % des déchets dangereux contre 65 % en 2015.

Valorisation (matière et énergétique) : 70 % contre 65 % en 2015.

Des orientations à travailler dans le Plan :

- Vers un maillage acceptable de points de collecte de l'amiante,
- Plus 10 kg/hab. de DEEE à collecter soit 16 kg/hab./an à l'horizon 2025,
- Améliorer la collecte des déchets dangereux en petite quantité des artisans,
- Stabilisation, voire diminution de la production de déchets dangereux des ICPE,
- Incitation à l'utilisation de produits ménagers moins nocifs.

Suite de la démarche

CALENDRIER

